

Rapport d'Orientation Budgétaire 2018

Annexe à la délibération du 16 février 2018



INTRODUCTION :

❑ REFERENCE REGLEMENTAIRE

Article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

La loi NOTRE 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation des territoires

❑ DEFINITION

Le débat d'orientation budgétaire constitue la phase préalable au vote du budget primitif, il constitue un moment essentiel de la vie d'une collectivité locale.

À cette occasion sont notamment définies sa politique d'investissement et sa stratégie financière. Cette première étape du cycle budgétaire est également un élément de sa communication financière.

Il a lieu au plus tôt 2 mois avant l'examen du budget primitif.

❑ OBJECTIFS

- Exposer les contraintes externes influençant la situation financière de la collectivité,
- Proposer les orientations de la collectivité en termes de nouveaux services rendus, d'investissement, de fiscalité et d'endettement.

LE CONTEXTE ECONOMIQUE :

□ CONTEXTE NATIONAL

Une croissance économique qui devrait poursuivre sa reprise :

Selon le Gouvernement, les prévisions de croissance sont estimées à 1,7% et une baisse de la dépense publique de 0,7 point, permettant une baisse des prélèvements obligatoires et du déficit public de 0,3 point, et une stabilisation de la dette publique à 96,8% du PIB.

Le programme des finances publiques pour 2018-2022 est le suivant :

- la réduction des dépenses publiques de 3 points de PIB ;
- la réduction du déficit public de 2 points de PIB ;
- la réduction de la dette publique de 5 points de PIB ;
- la baisse des prélèvements obligatoires d'1 point de PIB, au profit de l'augmentation du pouvoir d'achat, de la protection des plus modestes, et des investissements d'avenir, notamment la transition écologique et le capital humain.

Une inflation faible en 2017

L'inflation devrait toujours s'avérer modérée en 2017 selon les prévisions du Gouvernement, avec une évolution prévisionnelle de + 1%.

Pour les collectivités locales et la Ville de Divion, ce niveau limité d'inflation doit être relativisé en termes d'impact sur l'évolution des charges à caractère général et de gestion courante, dans la mesure où un certain nombre de ces charges ont évolué ces dernières années de manière supérieure à l'inflation.

LES CHANGEMENTS AFFECTANT LES COLLECTIVITES POUR 2018 :

MAITRISE DE LA DEPENSE PUBLIQUE

Sur le quinquennat, il sera demandé aux collectivités la réalisation d'économies à hauteur de -13 Md€ en dépenses de fonctionnement par rapport à leur évolution spontanée.

Afin de diminuer le taux de prélèvement obligatoire, en 2018 la taxe d'habitation sera diminuée de 30% pour 80% des ménages, qui cesseront de la payer en 2020.

Après l'importante baisse de la Dotation globale de fonctionnement, c'est-à-dire les ressources, sur la période 2013-2017 qui représentait 11 Md€, ce sont les dépenses des collectivités qui sont mises à l'épreuve.

Le Gouvernement a pris l'engagement d'un retour vers l'équilibre structurel du budget et le retour au ratio de la dette publique selon les critères européens.

Les collectivités territoriales sont fortement associées à cet objectif. Elles devront notamment réduire leur taux d'endettement.

L'Etat souhaite contractualiser ses objectifs avec les principales collectivités locales (les 300 plus importantes qui représentent 80% des dépenses publiques). Les autres devront suivre. Le recours à l'emprunt des collectivités va probablement être encadré plus sévèrement (règles prudentielles et de soutenabilité).

Le projet de loi de programmation des finances pour 2018-2022 déjà adopté par l'Assemblée nationale intègre une modification significative pour les finances publiques : le pilotage financier va primer sur l'action publique.

❑ TAUX D'INTÉRÊT : HAUSSE MODÉRÉE DES TAUX

Le financement du crédit se fait à hauteur de 1% à 1,5% pour 15 ans. Les conditions de financement des banques sont bonnes puisque les taux sont encore à un niveau très faible mais les marges sont importantes.

❑ LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2018

Dotations de l'État aux collectivités :

- la dotation globale de fonctionnement (DGF) est stable en 2018 à 26,9 milliards d'euros. La réduction de près de 3,9 milliards d'euros par rapport au montant inscrit en loi de finances pour 2017 provient essentiellement de la suppression de la DGF des régions et de son remplacement par une fraction de TVA.
- En matière de péréquation "verticale", pour soutenir les communes les moins favorisées, le projet de loi prévoit également une progression de la dotation de solidarité urbaine (DSU) de 110 millions d'euros et de la dotation de solidarité rurale (DSR), à hauteur de 90 millions d'euros.
- L'état va maintenir les allocations compensatrices sur les exonérations de taxes foncières et d'habitation

Péréquation des ressources fiscales des collectivités

Le montant du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) sera maintenu à 1 milliard d'euros l'an prochain.

Mesures fiscales

En effet, à compter de 2018, l'article 1518 du code général des impôts introduit une mise à jour annuelle automatique des valeurs locatives des locaux autre que professionnels en fonction du dernier taux d'inflation constaté. Ce taux sera calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation entre les mois de novembre N-1 et le mois de novembre N-2. En cas de déflation, aucune dévalorisation des bases ne sera effectuée. En septembre 2017, les prix à la consommation ont augmenté de 1,0% sur un an (indice publié le 29 septembre).

Autres mesures

- la cotisation des collectivités au CNFPT qui reste à 0,9 % de la masse salariale ;
- la reconduction de l'augmentation de la DETR (Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux) ;
- le renouvellement du FSIL Fonds d'Aide à l'Investissement Local : afin de soutenir les collectivités dans leurs projets, l'État a créé en 2016 le fonds de soutien à l'investissement public local. D'un montant total porté initialement à 1 milliard d'euros, ce fonds a permis entre autres de financer 4 700 projets en 2016, visant à la réalisation de projets et travaux directement liés à la vie quotidienne (amélioration du cadre de vie, attractivité des territoires, transition énergétique ...). ;

SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE EN 2017 :

Les chiffres sont provisoires, le compte administratif n'a pas encore été comparé au compte de gestion de la trésorerie car celui-ci n'a pas encore émis.

Les dépenses de fonctionnement 2017 :

Les dépenses de fonctionnement sont de **5 781 532 € en 2017** en baisse de 7,48 % contre **6 249 395 € en 2016**.

Les recettes de fonctionnement 2017 :

Les recettes de fonctionnement s'arrêtent à **7 113 451 €** contre **7 255 149 €** en 2016 soit une baisse de 1,95%.

La répartition des dépenses de fonctionnement 2017 :

5 781 532 euros

Les charges de gestion courante

Elles s'élèvent en 2017 à 1 488 793 euros contre 1 795 021 euros en 2016 soit -17% équivalent à 306 228 euros.

En 2016, la Commune a du faire face à 80 000 euros de dépenses pour la rénovation de l'école du centre suite aux inondations et 23 658 euros pour la réparation de la fuite au camping.

Des variations importantes sur 2017 sont constatées par rapport à 2016 :

- Eau - 72% (- 56 600 €) : baisse des consommations suite au transfert de la piscine
- Électricité -21% (- 43 500 €) : baisse des consommations suite au transfert de la piscine
- Gaz -29 % (- 63 000 €) : baisse des consommations suite au transfert de la piscine
- Carburant -21% (- 5 900 €) : baisse du prix du carburant,
- Alimentation - 29% (- 6 300 €) : imputation de certaines dépenses 6232 fêtes et cérémonies
- Transport - 16% (- 9 900 €) : moins de journées familiales et nombre de bus limité,
- Autres fournitures non stockées - 5% (- 2 226 €) : moins de travaux par rapport à 2016,
- Fournitures petits équipements -19 % (- 12 315 €) : moins de travaux par rapport à 2016,
- Fournitures de voiries + 68 % (+ 22 800 €) : réalisations de nombreux travaux,
- Entretien et réparation sur bâtiments - 74% (- 79 410€) : la différence correspond au montant des travaux effectués dans l'école maternelle du centre suite aux inondations,
- Entretien et réparation sur matériels roulants - 32% (- 10 600 €) : intégration des nouveaux véhicules et réparations moindre,
- Fêtes et cérémonies :+40% (+29 220 €) : actions supplémentaires en 2017 : accueil coopération polonaise, fabrication du géant, costumes harmonies, défilé militaire, dépenses en alimentation comptabilisées dans ce compte.

Les frais de personnel 2017 ont diminué de 2,71 % et s'arrêtent à 3 595 204 euros contre 3 695 341 euros en 2016 et 3 740 914 euros en 2015

Cette diminution de 100 137 euros par rapport à 2016 s'explique par les raisons suivantes :

les variables 2017 sont les suivantes :

1) Personnel titulaires et stagiaires : - 66 800 euros

1) Arrivées : 23 600 euros

- impact des agents arrivés au cours de l'année 2016 : 16 600 euros,
- impact des agents arrivés au cours de l'année 2017 : 7 000 euros.

2) Départs : - 169 200 euros

- impact des agents partis au cours de l'année 2016 : - 44 600 euros,
- impact des agents partis au cours de l'année 2017 (hors piscine) : - 24 000 euros,
- Transfert des agents de la piscine : - 100 600 euros.

3) Carrières : 45 900 euros

- impact des avancements de grade 2016 (avancements, promotions et concours) : 26 700 euros,
- impact des avancements de grade 2017 : 10 000 euros,
- impact du GVT (PPCR, revalorisation point d'indice et avancements d'échelon) : 9 200 euros.

4) autres éléments : 32 900 euros

- impact de la maladie sur les traitements : 24 000 euros,
- modifications de temps de travail : 8 300 euros,
- heures supplémentaires et complémentaires : 5 100 euros (-182 heures par rapport à 2016 mais coût lié aux 4 tours d'élections de 2017),
- astreintes : 11 400 euros (soit 74 astreintes de plus que 2016, mise en place au 4e trimestre 2016),
- 13e mois : - 6 000 euros (départs d'agents),
- GIPA 2015, 2016 et 2017 : 5 100 euros (2017 : pas d'agents concernés),
- Régime indemnitaire : - 15 000 euros (départs d'agents et impact maladie).

II) Personnel contractuel : + 151 900 €

1) Mouvements de personnel : 128 800 euros

- Contractuels permanents (- 6 agents) : - 13 800 euros
- Contractuels de remplacements : + 55 400 euros
- Contractuels non permanents (+ 26 agents liés en partie au départ des emplois d'avenir) : 75 600 euros
- Agents recenseurs (15 agents) : 11 600 euros

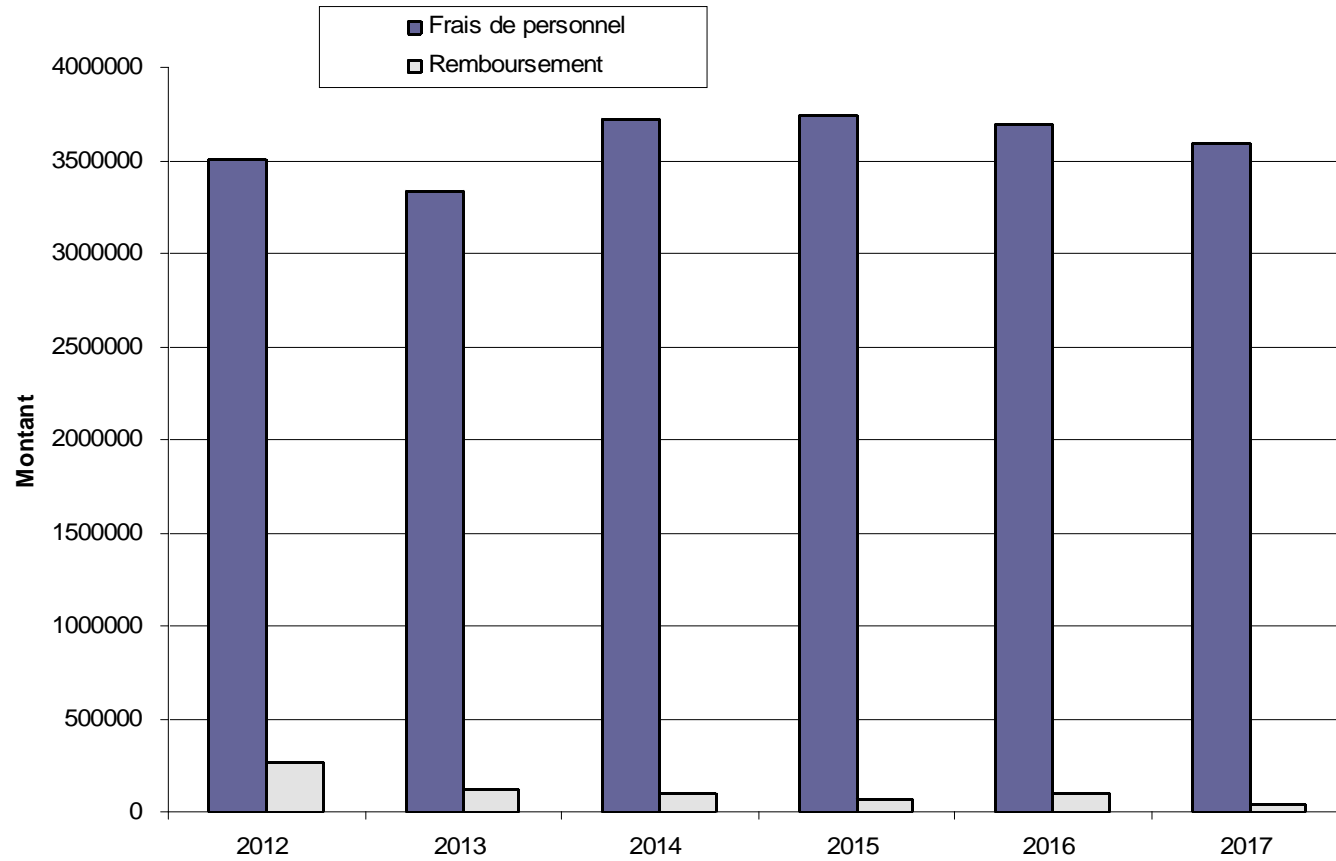
2) autres éléments : 23 100 euros

- Heures complémentaires (+ 672 heures) : 12 400 euros
- Indemnité compensatrice de CP (10 % du salaire brut) : 10 700 euros

III) Contrats Aidés : - 191 600 euros

- Emplois d'avenir (- 15 contrats, reste 2) : - 270 600 euros
- CUI (+ 9 contrats) : 76 300 euros
- Contrat d'apprentissage : 2 700 euros

LES FRAIS DE PERSONNEL



Le montant des remboursements d'assurance pour les frais de personnel s'arrête à la somme de 43 179 euros en 2017.

Les transferts versés -3% à 723 228 euros contre 744 128 en 2016.

Il s'agit notamment de la subvention au C.C.A.S. et des participations au SIVOM du Bruaysis

La subvention au C.C.A.S est de 130 000 euros.

Les participations au SIVOM du Bruaysis sont de 424 997 euros comprenant une année complète pour la nouvelle participation aux espaces verts ainsi que la participation au maintien à domicile

Les charges exceptionnelles -2% s'arrêtent à 14 307 euros contre 14 654 euros en 2016.

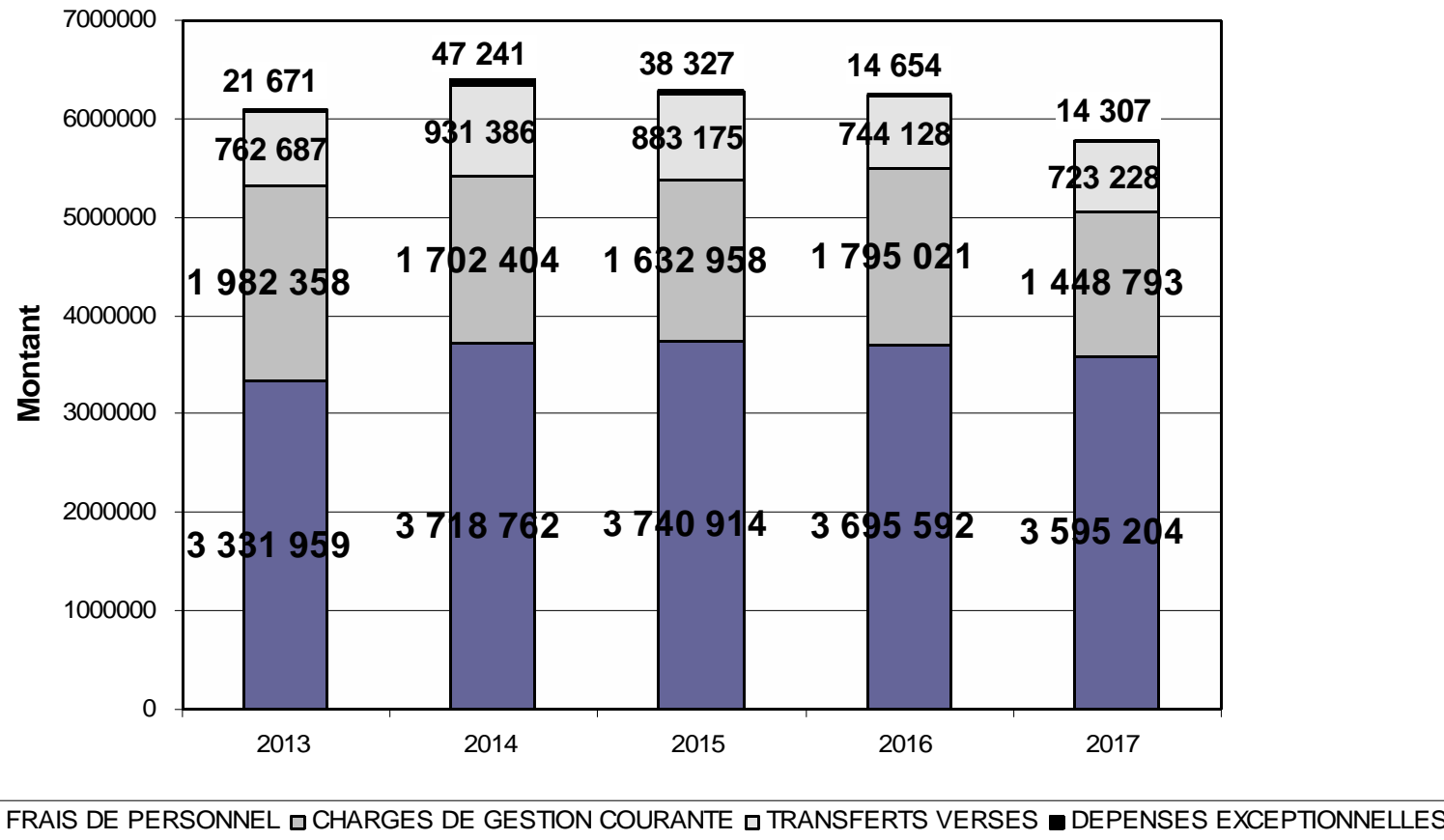
Les charges financières – 5%, 97 730 euros contre 103 211 euros en 2016.

Notre dette est en 'fin de vie'.

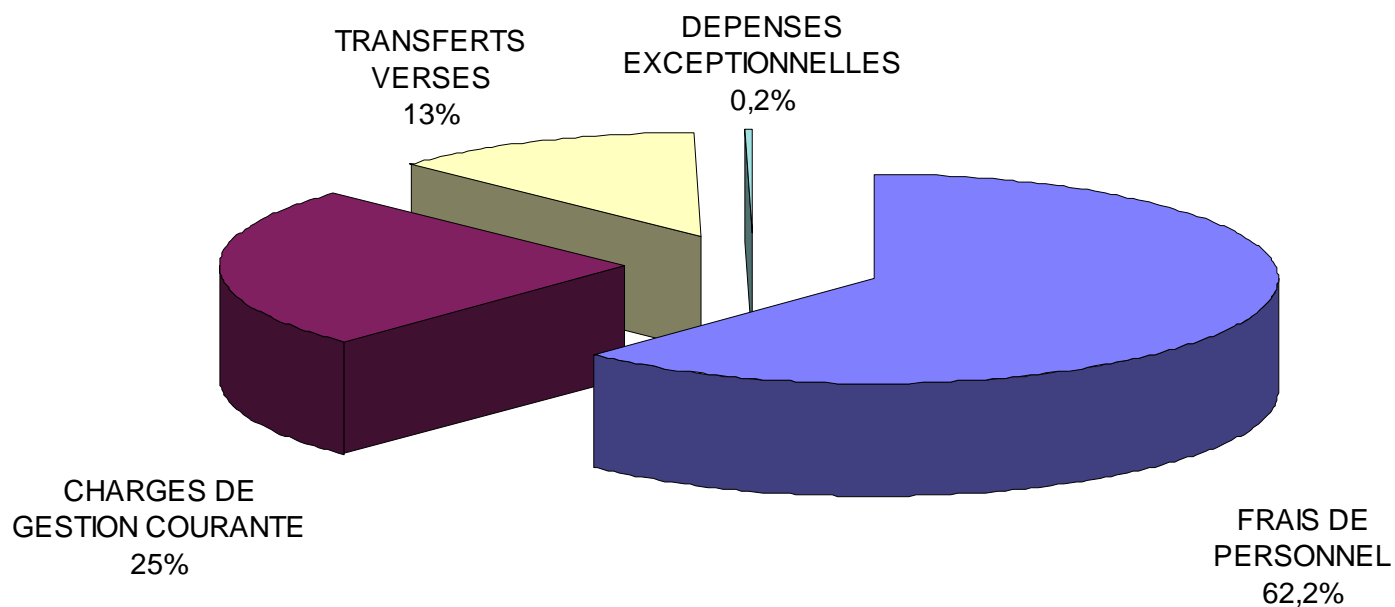
La ville rembourse plus de capital que d'intérêts, et profite des taux variables avantageux.

Évolution des dépenses de fonctionnement :

5 781 532 euros



LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT EN 2017



La répartition des recettes de fonctionnement 2017 :

7 113 451 €

Les dotations de l'état augmentent de 1,4% à 2 979 098 euros en 2017 contre 2 935 440 euros en 2016.

La Dotation Globale de fonctionnement diminue de 5% soit la somme de 69 220 euros.

La Dotation de Solidarité Rurale augmentent de +25% soit 43 828 euros et la Dotation de Solidarité Urbaine + 6% soit 71 289 euros. La Dotation Nationale de Péréquation baisse de 3% soit la somme de 4 239 euros.

Les impôts locaux diminuent de 3,85% à 2 332 909 euros contre 2 426 251 euros en 2016. Cette baisse de 93 342 euros est liée à la baisse des taux prise par la Commune afin de neutraliser la hausse de l'Agglomération.

La Commune a perçu la somme 91 148 euros en attribution de compensation.

Les autres recettes (participations diverses et impôts et taxes diverses) diminuent de 5% à 1 490 221 euros contre 1 571 356 euros en 2016.

Les recettes d'exploitation : produit des services et de gestion courante = loyers / entrées piscine / entrées restauration scolaire / concession cimetière... sont en baisse de 2,7% à 313 223 euros contre 322 103 euros en 2016.

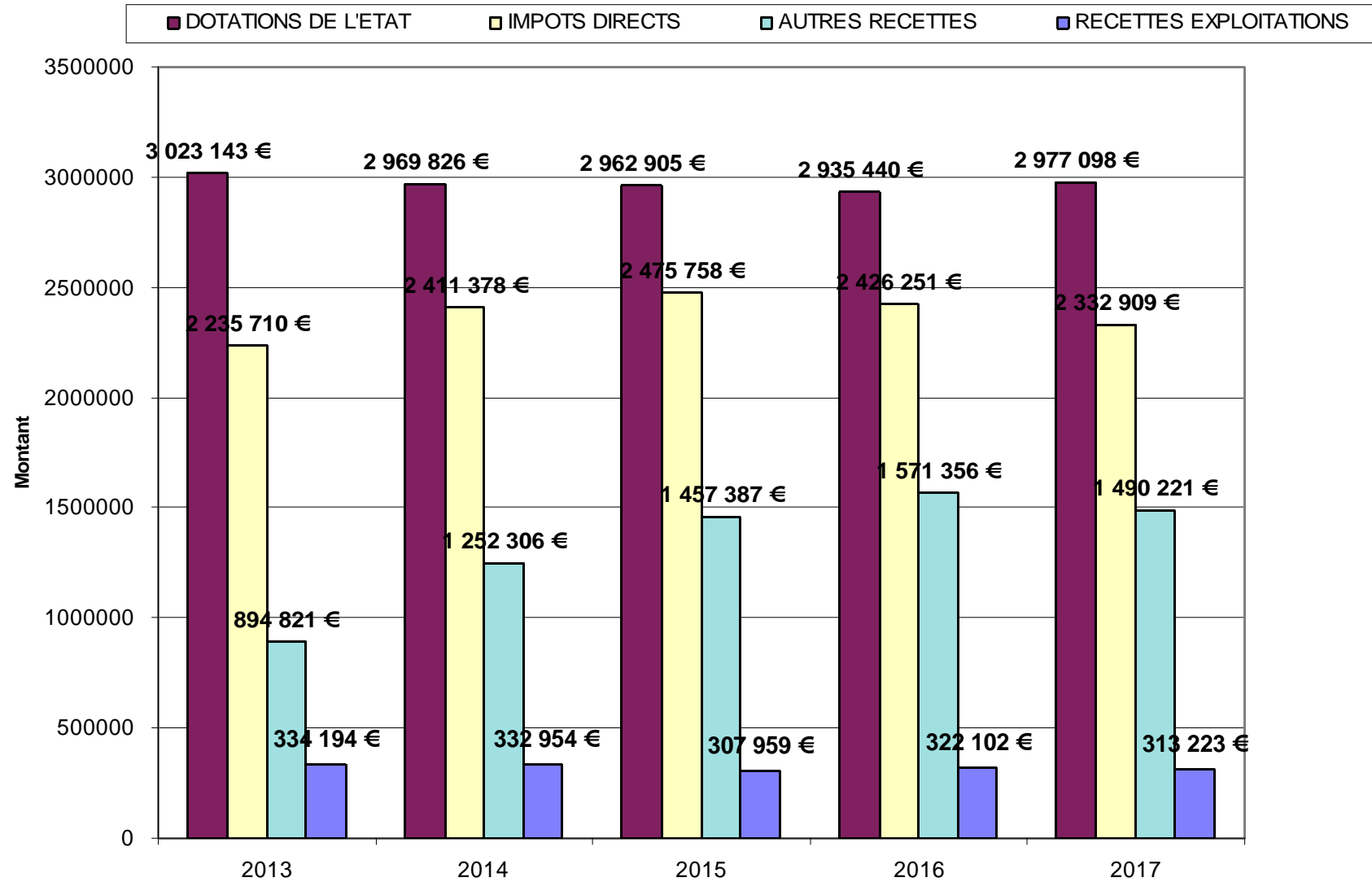
Cette baisse s'explique par le transfert de la piscine à l'agglomération mais cette baisse de recette a été compensé par des redevances d'occupation du domaine récupérées et une hausse de la fréquentation de nos services.

Les atténuations de charges pour un montant de 43 179 euros sur l'exercice 2017 contre 99 603 euros en 2016 en baisse de 57% (remboursement d'assurance d' agents en arrêt maladie).

Évolution des recettes de fonctionnement :

7 113 451 €

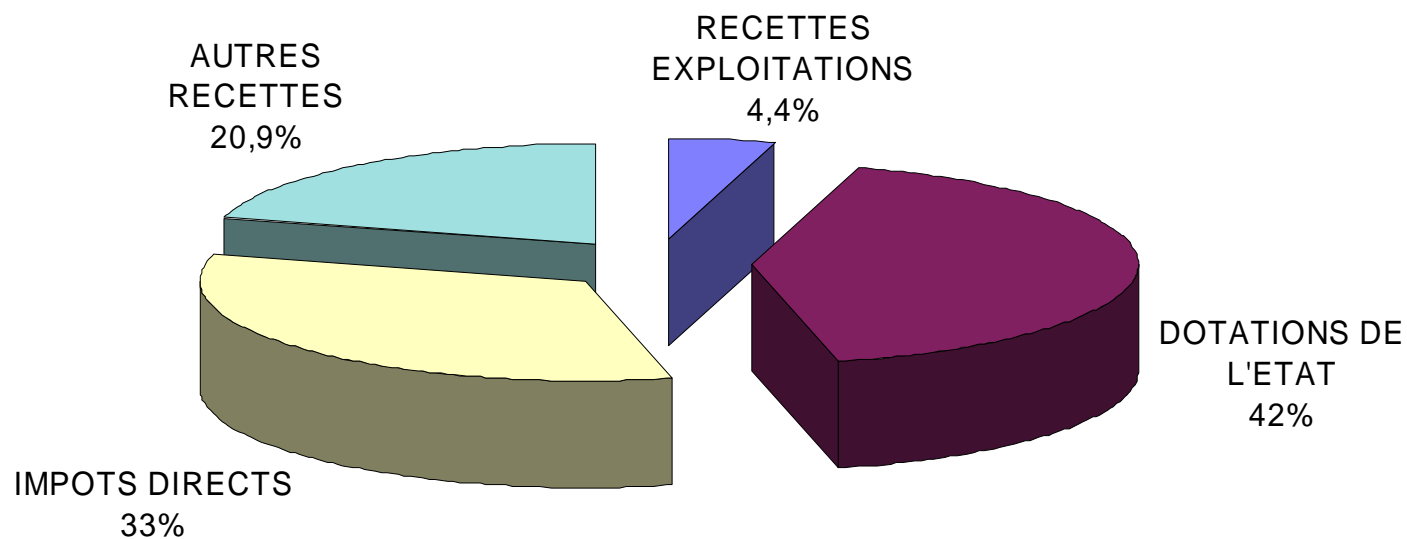
Sur le graphique ne figure pas les remboursements du personnel soit 43 179 euros



Répartition des recettes de fonctionnement 2017 :
(sauf recettes exceptionnelles)

Dotations et participations	2 979 098 euros
Impôts locaux des Divionnais	2 332 909 euros
Autres recettes	1 490 221 euros
Les produits des services	313 223 euros
Total 7 113 451 €	

LES RECETTES REELES DE FONCTIONNEMENT EN 2017



L'investissement 2017 :

Les dépenses totales d'investissement s'arrêtent en 2017 à 1 585 124 €

- 1 585 124 euros en dépenses d'équipement (394 374 en 2016 et 252 616 euros en 2015),
- 719 739 € pour le remboursement du capital de la dette.

Les investissements se répartissent de la manière suivante :

Bâtiments municipaux :

- Etude acoustique salle des fêtes : 2 400 euros
- Changement serveur mairie : 57 350 euros

Espaces publics

- jeux, bancs et corbeilles au parc de la Biette : 23 853 euros
- plan pluriannuel d'aménagement du cimetière : 22 066 euros
- aménagement jardin des 4 saisons projet politique ville : 14 500 euros
- illuminations de Noël : 2 150 euros

Voiries / Sécurité Routière

- paiement au Conseil Département de la seconde tranche pour la réfection de la RD341 soit 59 555 euros
- candélabres : 107 580 euros dont 70% de subvention de la FDE et un prêt à taux 0%
- renouvellement bouches incendies : 3 350 euros
- chemin piétonnier entre La Clarence et la Cité 30 : 19 150 euros
- panneaux de signalisation : 10 000 euros

Enseignement :

- rénovation école Cité 34 (phase préparatoire : études désamiantage...) : 81 500 euros
- mobilier écoles diverses : 15 600 euros
- toilettes école Goscinny : 10 000 euros

Sport :

- terrain synthétique Stade Jules Mallez : 910 000 euros
- parcours santé : 7 580 euros

Équipements des services :

- matériels services techniques : 81 700 euros (camion iveco / 2 véhicules d'occasion / vestiaires / matériels espaces verts : tondeuses / débroussailleuses / coupes branches...)
- auto-laveuse salle Carpentier : 3 640 euros
- mobilier administratif : 3 500 euros (aménagement de poste)
- matériels informatiques : 12 800 euros
- matériels festivités : tables et chaises : 7 360 euros
- instruments de musique : 9 200 euros

Les recettes totales d'investissement 2017 sont de 3 135 385 €.

Les dépenses d'équipement ont été financées par des subventions pour un montant de 488 682 €.

Un emprunt de 1 100 000 euros a été réalisé en 2017 pour les projets suivants :

- terrain synthétique stade Jules Mallez,
- rénovation école Cité 34,
- renouvellement des candélabres troisième phase.

Pour combler le déficit d'investissement et les besoins pour 2017, une somme de 641 873 € a été transférée de la section de fonctionnement à la section d'investissement. Cette somme correspond à l'excédent de fonctionnement (recettes de fonctionnement supérieur aux dépenses de fonctionnement) accumulé sur plusieurs années.

Le remboursement de la TVA s'élève à la somme 37 308 € de remboursement de TVA des investissements 2015 .

Les amortissements ont contribué également à ses recettes à hauteur de 351 035 €.

La Taxe Locale d'Équipement s'élève à la somme de 107 295 €.

L'épargne nette :

L'épargne nette dégagée est en nette progression. Celle-ci permet d'autofinancer nos investissements.

En 2017, elle est positive à 514 450 € contre + 175 061 euros en 2016.

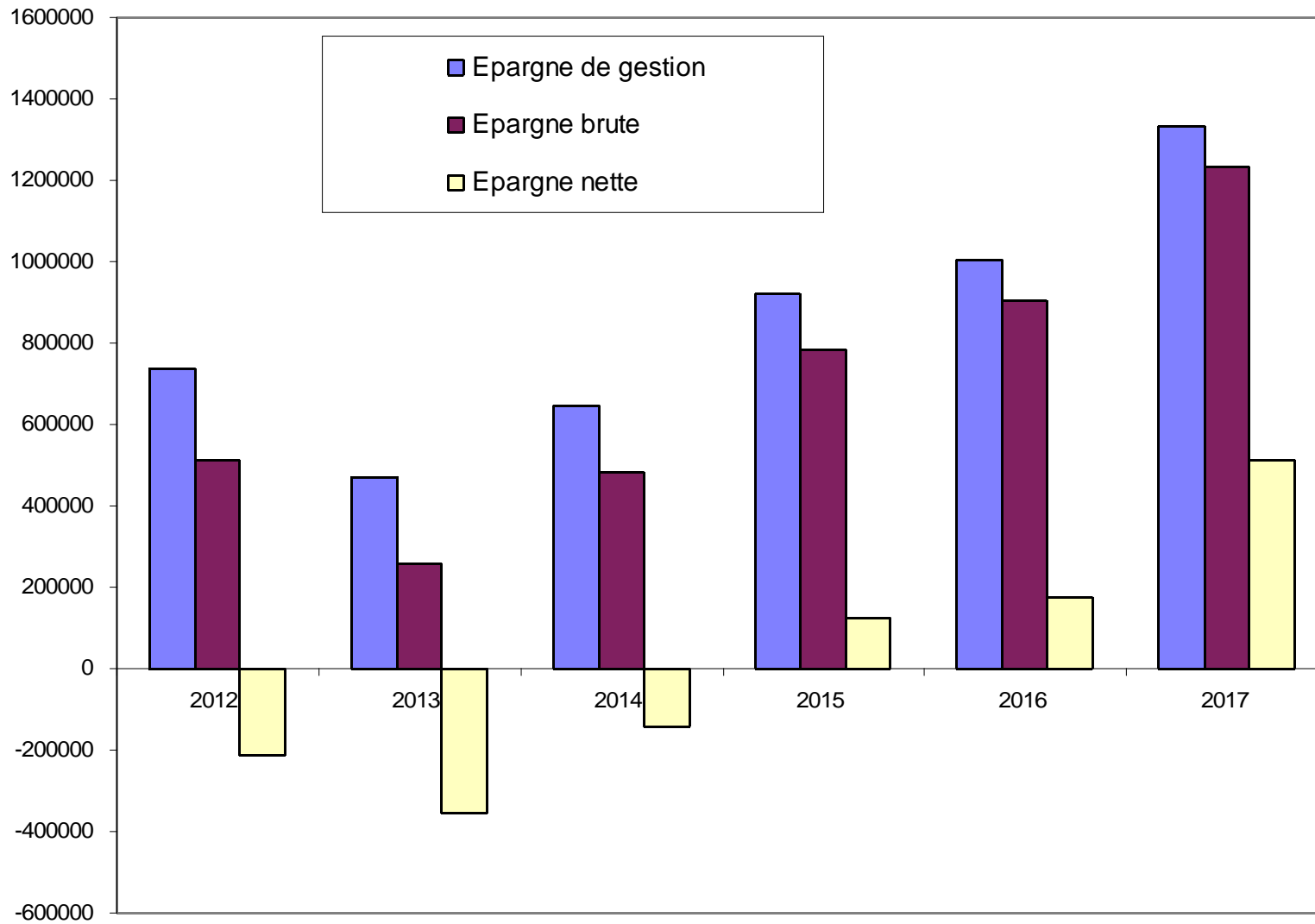
EPARGNE NETTE 2017

=
RECETTES REELLES
DE FONCTIONNEMENT : 7 113 451 €
-
DEPENSES REELLES
DE FONCTIONNEMENT : 5 781 532 €
=
1 331 919 €
-
INTERETS : 97 730 €
=
1 234 189 €
-
CAPITAL : 719 739 €
=
+ 514 450 €

EPARGNE NETTE 2016

=
RECETTES REELLES
DE FONCTIONNEMENT : 7 255 149 €
-
DEPENSES REELLES
DE FONCTIONNEMENT : 6 249 395 €
=
1 005 754 €
-
INTERETS : 103 211 €
=
902 543 €
-
CAPITAL : 727 482 €
=
+ 175 061 €

L'évolution de l'épargne :



LES ORIENTATIONS 2018 :

Stratégie fiscale :

Aucune augmentation des taux communaux en 2018 est programmée pour la 12^{ème} année consécutive.

Les taux ont été diminués afin de faire bénéficier les administrés d'une neutralité fiscale lors de l'augmentation des taux de l'agglomération lors des deux fusions.

Cependant, l'agglomération a augmenté ses taux en 2017 de façon significative.

	2001	2002	Variation	2003	Variation	2004	2005	Variation	2006	...	2018
*											
TH	11,59%	14,66%	+ 26,5%	14,88%	+ 1,5%	14,88%	15,18%	+ 2%	15,18%	...	14,34%
TF	29,63%	35,29%	+ 19%	35,82%	+ 1,5%	35,82%	36,54%	+ 2%	36,54%	...	34,74%
TFNB	85,23%	100,63%	+ 18 %	100,63%	0%	100,63%	102,64%	+ 2%	102,64%	...	96,97%

**PAS D'AUGMENTATION DE
TAUX PENDANT 10 ANS**

*

TH : Taxe d'habitation

TF : Taxe foncière

TFNB : Taxe foncière sur le non bâti

Stratégie d'endettement :

Tableau récapitulatif de la situation de la dette auprès des établissements de crédits .

ANNEE	CAPITAL RESTANT DU AU 31/12/N	ANNUITE CAPITAL	AMORTI	INTERETS	ENCOURS DETTE EN € PAR HAB
2003	8 043 000	1 139 000			1117
2004	8 681 000	1 194 000			1206
2005	8 208 000	828 000			1140
2006	7 913 000	972 000			1099
2007	7 399 000	977 000			1028
2008	6 732 000	979 000			935
2009	6 059 000	978 000			842
2010	5 362 000	971 000			744
2011	4 641 000	964 000			645
2012	3 940 000	911 000			547
2013	4 342 678	804 268	585 618	218 649	604
2014	3 728 897	805 691	613 781	191 910	519
2015	3 085 576	807 285	643 320	163 964	430
2016	2 449 391	773 342	679 737	93 605	360
2017	3 197 249				468
2018	2 542 524	748 185	654 724	93 460	372
2019	1 895 905	714 152	646 619	67 533	277
2020	1 742 565	194 766	153 339	41 426	255
2021	1 594 250	186 919	148 314	38 604	233
2022	1444046	186 011	150 204	35 807	211
2023	1 291 892	185 104	152 154	32 950	189
2024	1 137 725	184 213	154 167	30 046	166
2025	981 477	183 289	156 247	27 042	143
2026	825 753	179 710	155 724	23 985	121
...
2031	164 402	86 252	96 252	9 134	24
...
...
2035	0	31413	26686	1727	0

Stratégie d'endettement :

Voici un tableau récapitulant la situation de la dette auprès des Groupements de collectivités et collectivités à statut particulier (SABALFA : Syndicat Intercommunal d'Adduction d'eau du Bassin de la Lawe et de son Affluent le Fossé d'Avesne)

Date : contracté en 2003

Objet : pour la défense incendie.

Capital restant dû au 31 décembre 2017 = 344 828 euros

Échéance annuelle de 31 413,41 euros.

Fin de l'emprunt au 31 décembre 2035.

Stratégie d'endettement :

L'encours de la dette diminue, il est passé de 8 681 000 euros en 2004 à 3 197 249 euros fin 2017.

La Commune a emprunté :

- en 2012 : 1.000.000 euros,
- en 2016 : 100 000 euros,
- en 2017 : 1 100 000 euros.

En 2018, la Commune souhaite recourir à l'emprunt uniquement pour la troisième phase de l'opération : changement de candélabres en partenariat avec Fédération Départementale de l'Énergie du Pas-de-Calais. L'emprunt avoisinerait les 100 000 euros sur une durée de 10 ans et un taux de 1% sans compter la bonification de la FDE 62.

Nature de la dette :

Emprunteur	Date	Durée	Durée résiduelle	Capital départ	Capital restant dû	Type de taux	Taux actuel
La Banque Postale	01/11/17	15	15	1 000 000,00 €	984 981,66 €	Fixe	1,39%
La Banque Postale	01/11/17	10	10	100 000,00 €	97 612,73 €	Fixe	0,94%
La Banque Postale	01/10/16	10	10	100 000,00 €	88 203,43 €	Fixe	1,40%
CDC	01/11/12	15	11	1 000 000,00 €	661 111,06 €	Variable	Taux du LEP + 1,35%
Caisse d'Epargne	20/06/08	12	4	2 810 868,18 €	593 924,78 €	Fixe	5,19%
DEXIA	01/02/06	15	3	1 413 691,04 €	265 554,85 €	Variable	Euribor 12 mois + 0,12%
DEXIA	01/08/05	15	3	400 000,00 €	67 854,98 €	Variable	Euribor 3 mois + 0,13%
DEXIA	01/04/05	15	3	700 000,00 €	59 693,11 €	Variable	Euribor 3 mois + 0,16%
DEXIA	01/12/03 ancien CHF	15	2	719 743,65 €	344 828,31 €	Fixe	1,31%
DEXIA	01/09/03	15	2	457 347,00 €	21 358,40 €	Variable	Libor USD 3 mois + 0,09%
DEXIA	01/04/03	15	2	500 000,00 €	12 125,98 €	Variable	Euribor 3 mois + 0,09%

Taux :

- Euribor 3 mois = 0%
- Euribor 12 mois = 0%
- Libor USD 3 mois = 1,32 %
- LEP = 1,25%

ORIENTATIONS EN FONCTIONNEMENT POUR 2018

Dépenses :

- ❑ Maîtrise des dépenses courantes (réceptions / abonnement / fournitures / affranchissement / télécommunications / communication ...);
- ❑ Révision des contrats : maintenances, locations,....,mise en concurrence accrue des fournisseurs;
- ❑ Réduction frais de personnel (vigilance sur heures supplémentaires / réorganisation des services tout en garantissant un service public de qualité / étude sur non remplacement d'agents partant en retraite...);
- ❑ Mise en place du RIFSEEP : Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel
- ❑ Poursuite des actions de fonctionnement mais certaines actions sont revues à la hausse et nouvelles actions seront réalisées :
 - kermesse municipale : maintien de l'enveloppe
 - coopération internationale : enveloppe de 15 000 euros
 - police municipal : recrutement d'un nouvel agent enveloppe de 50 000 euros masse salariale et équipements
 - entretien des voiries : augmentation de l'enveloppe à 200 000 euros
 - entretien – maintenance – réparation des bâtiments
 - action Bibliambule
- ❑ Retour à la semaine des 4 jours donc dépenses de personnel en moins,
- ❑ Maintien de la subvention au C.C.A.S.
- ❑ Dépenses à faire en matière de sécurité, d'hygiène, de conditions de travail ;
- ❑ Maintien des subventions aux associations ;
- ❑ Dématérialisation : acquisition de logiciels métiers

Recettes :

- ❑ Maintien de la Dotation Globale de Fonctionnement ;
- ❑ Baisse des recettes liées à la fin des Contrat Unique d'Insertion ;
- ❑ Retour à la semaine de 4 jours donc plus d'aide de l'état 90 euros par enfant soit 90 000 euros en moins,
- ❑ Baisse des attributions de compensation de l'Agglomération en raison de la reprise de la piscine : -105 000 euros* et des zones d'activités Plouviez et Clarence : - 27 000 euros soit au total, gestion des eaux pluviales pour 71 806 euros ; l'attribution passe donc de 258 866 euros à 54 684 euros.
- ❑ Cession de notre patrimoine : terrain des rues Jarzembowski, Joliot Curie, et Kleinhans... ;
- ❑ Rachat des terrains sur la zone Plouviez et de la Clarence par la Communauté d'Agglomération ;
- ❑ Revalorisation des bases suivant le taux d'inflation.

***Zoom Piscine :**

La Commune avait 315 000 euros en dépenses de fonctionnement (moyenne sur 3 ans) et 138 000 euros en recettes soit une perte annuelle de 177 000 euros. L'agglomération reverse 105 000 euros en moins à la Commune suite au transfert de la piscine soit un gain annuel de 72 000 euros. Et l'investissement est à charge de l'Agglomération.

Évolution des dépenses de fonctionnement 2018 :

La Commune estime entre 6% et 8% à la hausse soit entre 350 000 euros et 450 000 euros de ces dépenses de fonctionnement.

Cette hausse de prévision concernent :

- les prévisions en masse salariale à hauteur de 100 000 euros en plus,
- les prévisions en entretien de voiries à hauteur de 200 000 euros en plus,
- les prévisions en entretien de bâtiments à hauteur de 30 000 euros en plus,
- les prévisions en dépenses d'énergie et d'eau à hauteur de 20 000 euros en plus,
- l'augmentation de dépenses liées à de nouvelles actions pour 50 000 euros,
- la baisse des charges financières pour 10 000 euros.

Évolution du besoin de financement annuel :

Le capital restant dû est de 3 197 249 euros au 1er janvier 2018.

La Commune doit rembourser 748 185 euros d'annuité sur l'année 2018 dont 654 724 euros de capital.

LES INVESTISSEMENTS 2018 :

La Commune a investi en dépenses d'équipement la somme de :

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
741 374 €	1 687 124 €	1 110 056 €	748 392 €	252 616€	394 374	1 585 124

La prévision de dépense pour 2018 avec les reports et les travaux en régie s'élèvent à la somme de 2 600 000 euros. Vous trouverez ci-dessous une liste non exhaustive des pistes d'investissements de 2018 à arbitrer:

Bâtiments municipaux :

- Réfection École maternelle Joliot Curie pour la somme de 1 000 000 euros,
- Rénovation menuiseries classe école primaire Transvaal : 28 000 euros,
- Mobilier écoles diverses : 15 000 euros,
- Rénovation structure salle des Fêtes Carton (La Clarence) : 150 000 euros (dont 50% fonds de concours politique ville de l'agglomération),
- Sécurisation du complexe sportif : 10 000 euros
- Équipements informatiques des écoles pour 8 000 euros,,
- Solde terrain synthétique Stade Jules Mallez pour la somme de 120 000 euros et accessibilité terrain et vestiaires : 30 000 euros,
- Programme accessibilité pour la somme de 70 000 euros,
- Mairie : renouvellement standard : 20 000 euros (report),
- Mairie : réfection de l'accueil et de la salle des mariages : 40 000 euros (report),
- Équipements : tables, chaises, frigo...pour la somme de 5 000 euros (renouvellement),

Espaces publics

- Plan pluriannuel d'aménagement du cimetière : 45 000 euros
- Rénovation monuments aux morts : 30 000 euros

Voiries / Sécurité routière

- Voiries et réseaux : gravillonnage pour 200 000 euros et trottoirs pour 15 000 euros,
- Équipements et travaux anti-inondations pour 50 000 euros.

Éclairage public :

Poursuite du projet de remplacer l'intégralité des mats boules soit un budget de 100 000 euros en 2018 financés par les subventions de la Fédération Départementale de l'Énergie du Pas-de-Calais (FDE62) et par un prêt à taux bonifié à 1%. L'amortissement de ce projet grâce aux économies générées par ce remplacement serait réalisé en 8 ans.

Développement économique :

- Mise en place de signalétiques de proximité phase 2 : 12 000 euros,
- Aménagement d'une entrée de ville : 4 000 euros.

Équipements des services :

- Équipements divers aux services techniques : 25 000 euros,
- Véhicule utilitaire pour les services techniques : 20 000 euros
- Chargeuse : 35 000 euros
- Achat d'une auto-laveuse : 12 000 euros,
- Achat d'équipements informatiques : 7 000 euros,
- Logiciel gestion périscolaire : 20 000 euros
- Logiciel gestion courrier : 6 000 euros
- Achat instruments pour l'école de musique : 2 000 euros.

TRESORERIE :

La trésorerie est constituée par les sommes d'argent disponible sur notre compte.

La trésorerie de la Commune s'est améliorée mais reste faible, elle doit être reconstituée.

La Commune n'a plus sa ligne de trésorerie actuellement. Cette ligne peut-être réactivée à tout moment via une délibération.

Cette ligne de trésorerie nous permettait de pallier à l'écart qu'il peut exister entre nos dépenses et nos recettes.

SYNTHESE :

Voici les grandes orientations pour 2018:

- maintien des taux d'imposition,
- emprunt 100 000 euros pour le projet de renouvellement des candélabres,
- maîtrise des dépenses de fonctionnement,
- renouvellement des actions de fonctionnement déclinés en 2017,
- nouvelles actions de fonctionnement en lien avec le programme,
- maîtrise des frais de personnel,
- éviter l'effet de ciseau en fonctionnement,
- dégager de l'épargne ou autofinancement,
- maintenir l'effort d'équipement et la qualité des services,
- recherches de recettes nouvelles,
- vente du patrimoine,
- améliorer la trésorerie.

Plan Pluriannuel d'Investissement

Les engagements prévisionnels pluriannuels envisagés sont les suivants de 2018 à 2020 :

PPI 2018-2020				
	MONTANT	2018	2019	2020
ECOLES RENOVATION ET OU EXTENSION	450000	50000	200000	200000
MAIRIE	160000	100000	30000	30000
EGLISE	60000	20000	20000	20000
SALLE DES FETES AUTRES RENOVATION	225000	225000	75000	575000
RENOVATION MONUMENTS AUX MORTS	50000	50000	0	0
COMPLEXE SPORTIF	285000	35000	250000	0
ECLAIRAGE PUBLIC	200000	100000	100000	0
VOIRIES / SECURITE / PARKING	600000	200000	200000	200000
TRAVAUX LUTTE CONTRE INONDATION	150000	50000	50000	50000
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	100000	45000	30000	25000
PLAN EQUIPEMENTS	1618000	404000	427000	427000
MATERIELS SERVICES ADMINISTRATIFS	21000	7000	7000	7000
MOBILIER SERVICES ADMINISTRATIFS	15000	5000	5000	5000
MATERIELS INFORMATIQUES ADMINISTRATIFS	21000	7000	7000	7000
LOGICIEL METIERS ADMINISTRATIFS	31000	15000	8000	8000
MATERIELS INFORMATIQUES ECOLES	21000	7000	7000	7000
MOBILIER ECOLES	30000	10000	10000	10000
MATERIELS SPORTIFS	9000	3000	3000	3000
MATERIELS JEUNESSE (CAMPING / SONORISATION / DECOR...)	9000	3000	3000	3000
MATERIELS AGENTS ENTRETIENS	24000	8000	8000	8000
MATERIELS ESPACES VERTS (TONDEUSE - BROYEURS...)	15000	5000	5000	5000
MISE AUX NORMES SERVICES (DOUCHE / ARMOIRES / VESTIAIRES / OUTILS	60000	20000	20000	20000
VEHICULES SERVICE TECHNIQUES	45000	15000	15000	15000
VEHICULES SERVICE JEUNESSE ADMINISTRATIF	30000	10000	10000	10000

MATERIELS CULTURE	6000	2000	2000	2000
MATERIELS ECOLE DE MUSIQUE	9000	3000	3000	3000
MATERIELS FESTIVITES TABLES ET CHAISES / TONELLES / FRIGOS	30000	10000	10000	10000
PLAN AMENAGEMENTS	1146000	252000	267000	267000
ETUDE ET ECONOMIES ENERGIE GAZ BATIMENTS MUNICIPAUX	75000	15000	30000	30000
MOBILIER URBAINS	21000	7000	7000	7000
ACCESSIBILITE BATIMENTS MUNICIPAUX	450000	150000	150000	150000
REFECTION BERGES PARC	60000	20000	20000	20000
CURAGE ETANG PARC	450000	30000	30000	30000
REPRISE DE CONCESSIONS CIMETIERE	60000	20000	20000	20000
COLUMBARIUM ET CAVURNES CIMETIERE	30000	10000	10000	10000
TOTAL		1257000	1345000	1490000

Le financement des ces investissements sera réalisé majoritairement via un autofinancement (épargne générée par la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnements, taxes locales d'équipements, FCTVA...).

En 2020, le remboursement de l'annuité de la dette sera de 195 000 euros contre 775 000 euros en 2018 soit un delta de 580 000 euros. Cette somme servira à l'autofinancement de la Commune.

Les projets éligibles aux subventions feront l'objet d'une demande, nos financeurs sont les suivants :

- Etat,
- Agglomération,
- Département,
- Région,
- Fédération Départementale de l'Énergie du 62 : FDE 62,
- CAF,
- ...

Certains projets pourront faire l'objet d'un recours à l'emprunt notamment le renouvellement des candélabres.

Orientations Budgets Annexes 2018

Budget annexe Lotissements communaux du Transvaal :

La Collectivité souhaite finalement céder le terrain à un promoteur.

En effet, les travaux d'aménagement sont coûteux et la procédure administrative est longue.

Budget annexe Zone Activités Avenue Paul Plouviez et de La Clarence :

L'agglomération a repris les deux zones à compter du 1er janvier 2017.

Dans les faits, les opérations de cessions d'actif et de rachat de terrains seront réalisées en 2018.

La Collectivité va obtenir le paiement des terrains mais verra son attribution de compensation diminuer de 27 000 euros annuellement.

Ce montant correspond aux achats de terrain et aux aménagements de voiries et réseaux à effectuer sur les deux zones.